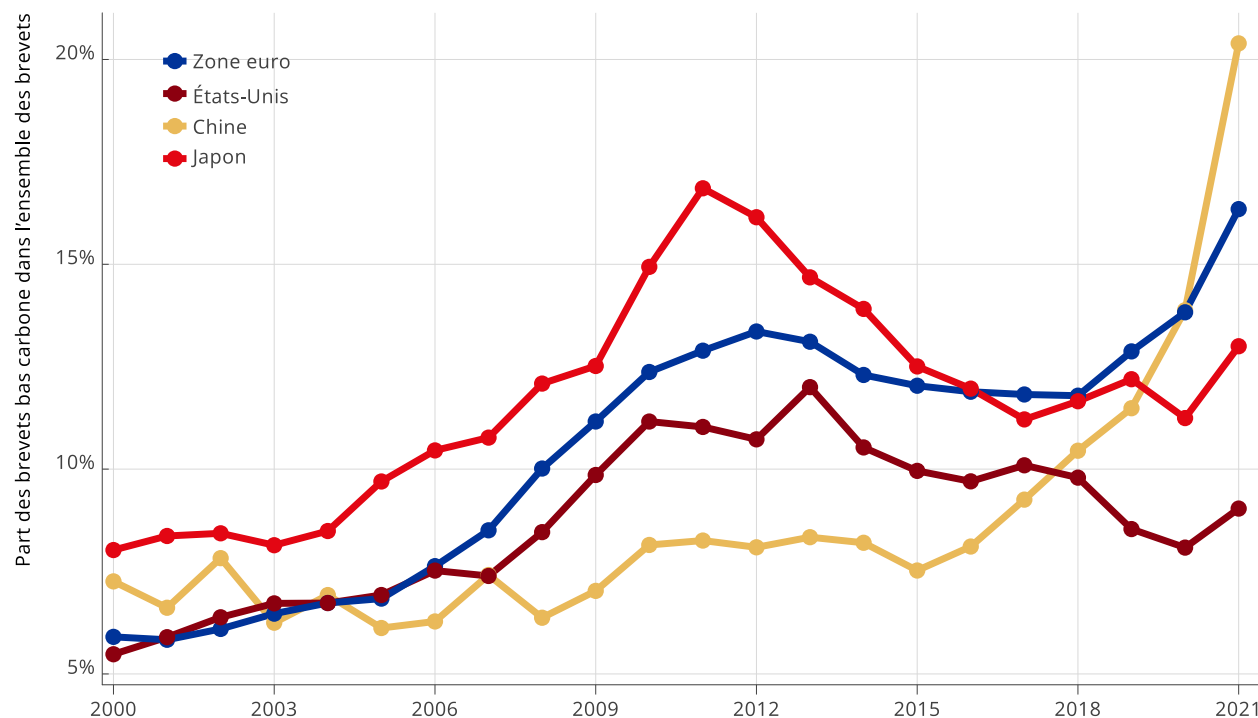


L'Europe peut-elle décarboner avec ses propres technologies ?

Lucia Sequeira, OFCE, Sciences Po Paris

Publié le 30 mars 2026



La part des brevets bas carbone traduit un effort d'innovation soutenu en Europe, face à une Chine en plein essor et à un Japon en recul. Toutefois, comme le souligne le rapport Draghi, la décarbonation requiert la maîtrise de ces technologies dont Pékin domine aujourd'hui les exportations.

Lien vers le billet sur le site de l'OFCE : https://www.ofce.sciences-po.fr/blog2024/fr/2026/20260330_LS_gow

Lecture : En 2021, 20,4 % des brevets chinois sont des brevets bas carbone.

Note : Le nombre de brevets déposés dans un secteur technologique ou une région constitue une mesure imparfaite, mais largement utilisée, de l'innovation. Sont ici considérés les brevets internationaux déposés par des inventeurs issus des différentes régions et ayant fait l'objet d'une délivrance dans au moins l'une d'entre elles. Pour l'Europe, le champ retenu inclut les inventeurs localisés dans l'Union européenne (UE-27), en Suisse, au Royaume-Uni et en Norvège.

Un brevet bas carbone désigne une technologie visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, par l'introduction de nouvelles techniques ou l'amélioration de techniques existantes. La classification retenue est celle de l'Office européen des brevets (OEB), qui identifie les technologies d'atténuation et d'adaptation au changement climatique (Y02).

Sources : PATSTAT ; Rapport Draghi (2024). Calculs de l'auteure.